



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions

**OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION
CULTURELLE DE LA GIRANDOLE ET LE CCAS
DANS LE CADRE DE LA FETE DES SENIORS**

**DÉCISION N° DM-CCAS-23-011
EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Association Culturelle de la Girandole, représentée par son Président Didier CHAULET, située 4 rue Edouard-Vaillant 93100 Montreuil-sous-Bois, d'organiser un « Café-Concert » dans le cadre de la fête des seniors ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'Association Culturelle de la Girandole, représentée par son Président Didier CHAULET, située 4 rue Edouard-Vaillant 93100 Montreuil-sous-Bois, pour l'organisation d'un « Café-Concert » dans le cadre de la fête des seniors, le 15 octobre 2023, pour un montant de 791,25 € (sept cent quatre-vingt-onze euros et vingt-cinq centimes).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20230913-lmc1H11066H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/09/2023
Date de Publication : 13/09/2023